

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le vingt-neuf septembre à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-deux septembre deux mil seize, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, le Maire.

1- Effacement des réseaux 2016 – « Rue des Alleux » - Convention de mandat avec le SDE.

Dans le prolongement de la création de la salle intergénérationnelle et culturelle,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'étude détaillée du SDE et s'engage à réaliser les travaux en 2016.

2- Voirie 2016 - Route Départementale n°155 – Choix de l'entreprise et approbation du produit des amendes de police.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- RETIENT, pour la mise en sécurité de l'entrée Est de l'agglomération, l'entreprise SERENDIP de BAGUER PICAN (35). Les travaux consisteront en installation un plateau ralentisseur à proximité du cimetière d'Hirel.
- ACCEPTE le produit des amendes de police.

3- Salle intergénérationnelle et culturelle - Saint-Malo Agglomération – Fonds de concours – Convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la participation financière de Saint-Malo Agglomération au projet de salle intergénérationnelle et culturelle à travers le versement d'un fonds de concours d'un montant de 150 000 €.

4- Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Révision globale - Lancement de la consultation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le principe de « Révision Globale » du Plan Local d'Urbanisme de la commune,
- CHARGE Monsieur le Maire de lancer une consultation auprès de plusieurs bureaux d'études.

5- Redimensionnement de la lagune de HIREL – Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées ZK 27 et 56.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'acquisition d'une partie des terrains cadastrés ZK 27 et 56 en vue de l'extension vers l'Est de la lagune de Hirel réduisant ainsi les nuisances (olfactives, sonores et visuelles) du futur projet.

6- Dénomination de l'espace plage.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- NOMME « Plage Beau Rivage » l'espace plage de HIREL.

7- Programme scolaire musical – Intervention des écoles de musique de Saint-Malo.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le renouvellement de l'intervention des musiciens intervenants des écoles de musique de Saint-Malo au sein de l'école publique communale pour l'année scolaire 2016/2017.